

# BULLETIN DU CHTV N° 17, DECEMBRE 1987 – JANVIER 1988

«Les ingénieurs de la télévision dans les années soixante »

Par Jérôme BOURDON et Catherine GRUNBLATT



Les ingénieurs de la télévision dans les années soixante

# «Les ingénieurs de la télévision dans les années soixante»

Par Jérôme BOURDON et Catherine GRUNBLATT

## Définition

La situation des ingénieurs est paradoxale. Nulle catégorie sans doute n'est aussi peu connue du public, à l'exception peut-être des administratifs. Les techniciens sont connus pour leurs grèves, les journalistes et les artistiques pour leurs émissions, les dirigeants pour leur poids politique.

Mais des ingénieurs, véritables silencieux du service public, la presse ne parle peu ou pas (excepté lors de certains grands exploits techniques : lancement de la couleur, reportages en extérieur). Quant à eux ils prennent rarement l'initiative de s'exprimer. Pourtant, les ingénieurs forment au sein de la RTF un groupe extrêmement homogène qui arrive dans les années soixante au faite de sa puissance.

Homogènes, ils le sont par leur formation : les "X Télécom" (le Polytechnicien passé par l'École Nationale Supérieure des Télécommunications) dominant par le nombre et par l'autorité et les ingénieurs des autres écoles adhèrent à leur idéologie, malgré quelques frictions. Par l'esprit de corps et par les traditions professionnelles : ils ont très tôt voulu se détacher des PTT au nom de la spécificité du service public de la radiodiffusion et de la télévision. Socialement, la plupart sont issus de couches favorisées. Enfin cette cohésion est traduite dans la géographie et l'organigramme de la RTF. Les ingénieurs sont concentrés à la direction des Services Techniques, la plus importante direction de la RTF, que les remaniements successifs des années soixante touchent à peine.

## 1. Le programme et les interlocuteurs

À l'inverse du reste des personnels, les ingénieurs n'ont pas simplement un ensemble de revendications et d'ambitions professionnelles plus ou moins déclarées, mais bien un programme avec des objectifs précis et cohérents que l'on s'efforce systématiquement d'atteindre. Ce programme, nous le trouvons longuement développé par les ingénieurs eux-mêmes dans une publication de 1966 destinée au "grand public", dont "la quasi totalité des articles [ont été rédigés par les Ingénieurs de l'ORTF" (p. 3) : l'Évolution des Techniques ORTF. Ce titre même nous dit assez la volonté d'identifier l'ORTF à un ensemble de techniques spécifiques, qui font justement la compétence de ses ingénieurs.

Claude Mercier, responsable de l'Exploitation depuis 1956, et de l'ensemble des services techniques depuis 1963 (en remplacement du général Leschi, déjà très en retrait) y définit fièrement leurs missions "Le corps des ingénieurs de l'ORTF est l'organe spécialisé en France dans l'engineering Radiodiffusion et Télévision. Il intervient de différentes manières : il oriente l'industrie en établissant les spécifications des matériels et des installations, il exige d'elle des performances qui font la renommée internationale des matériels français, il conçoit non seulement les spécifications des matériels mais leur meilleure articulation entre eux pour une libre circulation des modulations entre leurs multiples sources et les émetteurs, il conseille les producteurs de programmes pour qu'ils puissent tirer le meilleur des possibilités des matériels. La contribution des Services Techniques ORTF a été et demeure considérable dans le développement des services de télévision non seule-

ment en France mais plus généralement en Europe, en coopération avec les services analogues des grands organismes étrangers de radiodiffusion et de télévision." (ORTF, 1966, p. 3).

Dans ce panorama qui date de 1966, deux objectifs préalables sont oubliés parce que déjà. D'abord, l'obtention d'un statut complètement séparé des PTT. C'est un des aspects de la transformation de la RTF en établissement public industriel autonome : ses ingénieurs se détachent du cadre PTT dans lequel ils figuraient depuis 1951. Ensuite, toujours en 1960, les ingénieurs obtiennent le contrôle de l'ensemble des moyens techniques qui permettent d'acheminer les programmes jusqu'aux télé-spectateurs : les faisceaux hertziens, jusque-là gérés de façon commune par la RTF et les PTT, sont rattachés à la RTF.

Maîtrisant les moyens, l'ingénieur en chef de la RTF peut détailler les objectifs. Il cite en premier une ambition typique et traditionnelle chez les grands corps techniques de l'État : l'orientation de l'industrie. Cette ambition est parallèle au développement des grands laboratoires publics de recherches sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République. On notera que le souci de qualité, les performances exigées (soulignons le terme) doivent faire la renommée internationale du matériel. Certes, le souci de "mettre l'industrie en position de vendre du matériel"(1) a été exprimé par plusieurs ingénieurs. Mais insistons : le matériel n'est pas d'abord conçu pour être vendu ; il s'agit d'abord de concevoir ou d'inciter à concevoir un matériel d'une qualité digne d'un grand service public. C'est cette qualité qui fera vendre le matériel ; le profit commercial n'est pas un objectif premier, mais une retombée naturelle de la qualité. Cette conception de l'orientation de l'industrie, où la recherche du profit est subordonnée à l'exigence technique, n'est pas non plus propre aux ingénieurs de la RTF.

La solidarité la plus étroite, les ingénieurs l'ont très tôt développée avec leurs homologues des services publics étrangers. D'abord, au sein des organismes internationaux, le CCIR, l'UER et de leurs commissions spécialisées, ainsi que lors Des grandes opérations internationales (Eurovision) au très long calendrier de préparations. En dehors même de ces occasions, les contacts sont nombreux, les comparaisons fréquentes, par le biais de revues spécialisées (notamment la revue technique de l'UER), d'associations d'ingénieurs (SMPTE), et de voyages d'études. Les ingénieurs des grands organismes publics européens y partagent leur idéal technicopolitique de service public, leur passion pour la technique et leur volonté de défendre les organismes contre les attaques politiques et les "convoitises" commerciales. Pourtant, cette solidarité trouve sa limite dans un autre trait commun aux ingénieurs : certes, ils ont des opinions fermes, mais en cas de désaccord ouvert avec leurs gouvernements respectifs, ils ne s'estiment pas fondés à s'opposer au gouvernement de leur pays.

Cet interlocuteur gouvernemental est justement celui que le texte de Claude Mercier ne mentionne pas. C'est là que les ingénieurs ont rencontré le plus d'obstacles à l'accomplissement de leur idéal. La mise en place des moyens nécessaires à la deuxième chaîne et aux stations régionales a été le théâtre de premières tensions. Puis, lors du choix du procédé de codage pour la télévision en couleurs, les ingénieurs de l'ORTF n'ont pu obtenir la solution européenne qu'ils souhaitaient. Nous retrouvons ici le premier interlocuteur, les industriels. L'orientation de l'industrie suppose en effet un accord avec l'État qui peut avoir ses propres objectifs, et ses propres relations avec certains industriels, par le biais d'autres instances que l'ORTF. Ce fut précisément le scénario du choix du Secam, les ingénieurs se trouvant pris dans un triangle Industrie-Etat-ORTF, d'où leur idéal ne pouvait sortir indemne.

Deuxième interlocuteur clef : les "producteurs" de programme, ceux que l'on appelait à l'ORTF les personnels artistiques. Certes le rôle des ingénieurs est ici moins autoritaire qu'en direction de l'industrie ; il s'agit de conseiller. Cependant, toujours au nom du souci de qualité du service public, les ingénieurs estiment nécessaire de maîtriser très complètement les matériels utilisés par les personnels artistiques. Ils en conçoivent non seulement les spécifications, mais encore la meilleure articulation. Or, donner les spécifications et articuler les matériels, c'est bien contrôler le choix entre les différents supports disponibles, film 16 ou 35 mm, vidéo ou film, direct ou enregistrement magnétique. Dans ce dialogue avec l'artistique, les ingénieurs sont donc des partenaires très actifs.

Citons un dernier partenaire des ingénieurs. Les techniciens sont comme les ingénieurs un groupe homogène, influent, essentiellement recruté par la direction des Services Techniques, ils appartiennent eux aussi aux personnels statutaires. Si les ingénieurs appartiennent à une association ancienne et active, les techniciens ont leur syndicat, le SUT.

Malgré ces similitudes, la coupure est très nette entre techniciens et ingénieurs. Formés par les grandes écoles, issus des classes bourgeoises, les ingénieurs accèdent directement au sommet de la pyramide technicienne. Ils sont recrutés au "niveau M" dans la classification de 1960. Ce "niveau M" a pour les techniciens une signification bien précise : c'est selon le mot d'un de leurs représentants syndicaux celui où ils "viennent buter" en fin de carrière. Cette distinction se traduit également dans les attitudes politiques. À la subordination au pouvoir politique des ingénieurs s'oppose la combativité des techniciens toujours prêts à recourir à la grève pour défendre leurs revendications. Les circonstances de l'entrée à la radiotélévision contribuent à particulariser encore plus les techniciens. Entrés jeunes à la RTF et formés par elle, les nouveaux techniciens ne se définissent pas par rapport à une catégorie professionnelle extérieure à la radiotélévision, alors que la référence à un modèle professionnel extérieur existe pour la plupart des personnels de la RTF. Ce sont, sans doute, les techniciens qui confondent le plus étroitement les revendications professionnelles et la défense de l'institution.

## 2. Les moyens et les hommes

Arrêtons-nous un instant dans le fief des ingénieurs : la direction des Services Techniques. Dans les années soixante, elle est devenue direction des Équipements et de l'Exploitation. De la fourniture à la mise en œuvre des matériels, le nom permet de déployer l'ambition. En 1968, elle a crû à la mesure du reste de l'Office et emploie plus de 4 000 personnes sur un total de 11 000 statutaires. À sa tête, nous trouvons toujours un ingénieur, qui est par ailleurs le seul responsable des grandes directions de la RTF-ORTF à avoir rang de directeur général adjoint.

La comparaison entre les deux organigrammes dont nous disposons (1960 et 1969) permet d'apprécier le développement. D'abord, la place prise par les missions de diffusion.

En 1969, les services du matériel et des bâtiments de 1960 ont été regroupés, puis scindés de nouveau en département des Équipements de production et Département des équipements de diffusion. Un nouveau venu, le département du Plan, se consacre à la "définition des réseaux", à "la gestion des fréquences" et à "l'élaboration des programmes d'équipement". De même, le département de l'Exploitation a été divisé en département de l'Exploitation (proprement dite), identique à celui de 1960, qui se consacre surtout à la production télévision et radio. Le département de l'Exploitation générale a pour tâche essentielle de gérer les réseaux de diffusion. Il comporte aussi un petit service de la réception, jadis plus considérable, qui s'est amoindri quand les problèmes techniques de la réception se sont atténués. Sa présence nous dit cependant le désir de contrôler le signal jusque chez les auditeurs et spectateurs, les "clients" vis-à-vis desquels l'ORTF se sent "responsable", pour reprendre les termes du rapport de 1966. Enfin, le Service des études, de taille modeste, mais où sont concentrées les compétences, occupe toujours une place centrale. Lui est dévolu le dialogue avec l'industrie. On peut lire ainsi la continuité de l'ambition : contrôle de l'ensemble de la chaîne de production et place centrale de la mission de diffusion.

Peu nombreux, les ingénieurs sont aussi très stables. Dans cet univers fragile aux fluctuations politiques, ils sont parmi les seuls cadres de haut niveau de la RTF à rester en poste de très longues années. Du milieu des années cinquante à 1974, l'encadrement technique de la RTF-ORTF ne change pratiquement pas. À la tête, Claude Mercier incarne la continuité de pensée des ingénieurs.

Lorsqu'il devient directeur de l'Exploitation et de l'Équipement en 1963, il choisit de garder la responsabilité directe de l'Exploitation, car il s'agissait, selon ses propres termes, "d'une période difficile" (2) travaille en communion avec ses collaborateurs proches.

Parmi eux, surtout des "X-Télécom" : Jean-Jacques Matras, à la tête du Service des études, ou Louis Goussot (qui souvent représente la RTF dans les négociations internationales) qui se spécialise dans les problèmes de télévision, ainsi que Maurice Rémy, le futur patron du CCETT et directeur de TDF après 1974. Si tous les responsables des grands départements de la direction technique sont des "X", dont nous ne citons que quelques noms, des "non-X" sont intégrés à l'équipe de direction. Les plus notables sont Bernard Gensous, responsable d'un secteur petit mais prestigieux et innovateur : le Service des reportages en extérieur et José Bernhart, qui demeure à la tête du Service de l'exploitation télévision de 1953 à 1972. De formation mixte, ingénieur des Télécommunications passé par l'ICAM et l'École supérieure d'électricité, ayant fait des études de direction d'orchestre, il se souvient d'avoir été recruté expressément pour ses compétences "technico-artistiques" (3).

Ces brefs portraits ne seraient pas complets sans un tour d'horizon des lieux où se fait la télévision. Car les ingénieurs ont pesé d'un grand poids dans les choix des lieux et leur élaboration technique. D'abord les sites symboliques : les Buttes-Chaumont et Cognacq-Jay, lesquels s'appelaient d'ailleurs dans les rapports internes au service technique le Centre Alfred Lelluch et le centre René Barthélémy, mais qui sont encore aujourd'hui, dans la bouche des professionnels, Cognacq-Jay et les Buttes.

Avec le développement de la production, le début des années soixante voit aussi la location de studios de cinéma (Joinville), ce qui n'améliore pas les relations avec les professionnels du grand écran. Enfin, en 1963, c'est l'inauguration de la future Maison de l'ORTF, quai Kennedy. Bientôt baptisée le "Palais Gruyère", elle sera le symbole de la télévision, plus pour le public que pour les professionnels car à l'exception de certains studios pour les émissions en public, elle est dès les débuts presque tout entière consacrée à la radio.

Cependant, ces bâtiments ne suffiront jamais à abriter les missions de la télévision. Entre les nécessités du développement souhaité par les professionnels et les réponses administratives, les décalages sont constants. D'où une politique immobilière difficile à retracer, qui se traduit par une grande dispersion géographique et des locations prolongées.

### **3. Les ingénieurs et le cadre PTT**

Les ingénieurs de la radiodiffusion ont été dès 1953 intégrés dans un "corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et de la radiodiffusion" où d'emblée la gestion du personnel radiodiffusion a été largement séparée de celle des télécommunications. Ce mouvement d'émancipation est parachevé en 1960.

En effet, les ingénieurs sont en position de force aux débuts de la Cinquième République : le développement de la télévision est devenu une priorité politique et l'insuffisance des traitements rend difficile le recrutement nécessaire. À défaut de faire grève comme les techniciens, les ingénieurs préfèrent le secteur privé à la radiotélévision publique.

En 1960, les ingénieurs de la Radiodiffusion voient leur fonction considérablement revalorisée, par rapport aux PTT comme au secteur privé. Quelles sont les caractéristiques du nouveau statut ? Claude Mercier parle en 1966 du "corps des ingénieurs ORTF". Même si la formulation est inexacte, le statut nouveau combine certains traits qui le rapprochent d'un corps. Certes, il n'y a pas de texte séparé : les ingénieurs sont intégrés dans le nouveau statut fonctionnel de 1960. Ils y gagnent sur plusieurs plans. D'abord, des traitements nettement plus élevés, comme le reste des personnels. Ce qui met fin aux difficultés de recrutement. D'autant plus qu'il est désormais possible de recruter directement au titre de l'ORTF à la sortie de l'École Polytechnique, comme les autres grands services publics. Une "botte ORTF" est ainsi offerte aux élèves de Polytechnique. Entre 1960 et 1968, date de sa disparition, une quinzaine d'ingénieurs la choisissent. De plus, l'autonomie de gestion désormais complète permet de confirmer un avantage relatif, déjà acquis dans la période antérieure. À l'inverse de leurs collègues des PTT, les ingénieurs de la radiodiffu-

sion accèdent aux plus hauts niveaux de responsabilité, sans être entravés par les administrateurs. Non seulement ils contrôlent l'équipement et l'exploitation, mais encore ils essaient parfois dans d'autres services, par exemple à la tête du service du personnel, ce qui était selon les mots d'un ingénieur "impensable aux PTT". De même, c'est à la radiodiffusion qu'un ingénieur obtient de créer un service original qu'il contrôle entièrement : en 1960, Christian Chavanon, nouveau directeur général de la RTF, confie le Service de la recherche à Pierre Schaeffer. Polytechnicien, mais aussi théoricien de la communication et un des créateurs de la musique concrète, Pierre Schaeffer se dit lui-même "très atypique" par rapport à ses collègues ingénieurs. Atypique, il l'est très certainement, à l'exception peut-être de cette liberté de carrière que lui donne la RTF, où il est à même de réaliser ses objectifs particuliers.

#### 4. Le contrôle de la diffusion

Les ingénieurs "s'émancipent des PTT" sur un autre plan. Ils obtiennent en 1960 que les moyens de diffusion du signal télévision sont complètement contrôlés par la RTF. On sait que le signal émis depuis le centre de production peut être transmis jusqu'au téléspectateur par deux sources : soit par faisceau hertzien, technique la plus moderne dans les années cinquante, soit par câble coaxial, technique plus ancienne, mais bien maîtrisée par les PTT. En tout état de cause, il s'agit de technique utilisée en téléphonie. À l'origine, la technique et la formation des hommes rapprochent PTT et Radiodiffusion et dans tous les pays européens la rivalité entre PTT et organismes deradiodiffusion pour l'appropriation des transmissions est constitutive de l'histoire de la radiodiffusion.

À l'origine, les transmissions de la RTF étaient contrôlées par les PTT. Cependant, lorsque les services techniques décident d'établir une artère hertzienne vers le sud-est, la direction des PTT ne leur propose qu'une liaison par câble jugée très insuffisante. La RTF entame alors la construction de sa propre liaison hertzienne Bourges-Bordeaux, inaugurée fin 1957. La RTF gère également fin 1959 d'autres liaisons hertziennes moins importantes (Strasbourg-Mulhouse, Rennes- Brest, Marseille-Mont Agel). Ces premières liaisons hertziennes, établies en liaison avec les constructeurs, mais en conformité avec les exigences techniques de la RTF, constituent aux dires d'un des ingénieurs "un excellent banc d'essai". On se trouve donc en présence d'un système mixte.

En Europe, les situations sont diverses. En Allemagne Fédérale, la radiodiffusion gère elle-même les transmissions de la première chaîne, mais les PTT ont en charge, à partir de 1961, les transmissions de la seconde chaîne. En Grande-Bretagne, la radiodiffusion gère elle-même ses transmissions, mais cette fois la rivalité s'est déplacée entre secteur privé et public : la BBC et l'ITV contrôlant séparément leur réseau au sein d'infrastructures communes.

La rivalité entre PTT et radiodiffusion passe donc par l'opposition entre câble et faisceau hertzien. Mais la séparation entre télécommunications et radiodiffusion ne peut cependant être fondée sur cette seule différence technique. La DGT continue d'utiliser des faisceaux hertziens et la RTF a recours au câble, notamment pour la transmission en radiodiffusion ondes moyennes. Pourtant, ce critère ambigu paraît avoir été utilisé pour asseoir le monopole de la RTF, si l'on en juge par la rédaction de l'alinéa 5 de l'article 1er de l'ordonnance de 1959 : la RTF a seule qualité pour "assurer directement, sans fil, ou conjointement avec l'administration des postes, télégraphes et téléphones, par fil [la distribution de programmes (de radiodiffusion)". L'ordonnance de 1959 utilise donc à la fois le critère de la spécificité des programmes et du support de transmission pour définir le monopole de la RTF. Il semble que la référence à la transmission par fil ou sans fil ait été inspirée au rédacteur par un ingénieur de la RTF qui ne se doutait sûrement pas qu'elle trouverait une place dans le texte de l'ordonnance de 1959.

Ce qui porte plus à conséquence est la constitution d'un groupe de travail en 1959 au sein du Commissariat général au plan pour déterminer comment doit être géré le réseau. Il comprend des représentants des deux administrations, sous la houlette d'un inspecteur général des Ponts et Chaussées.

sées. En termes prudents, mais sans équivoque, le rapport du groupe conclut : "Il semble bien qu'il faille admettre que dorénavant la RTF assure séparément ses liaisons hertziennes". L'argumentation est essentiellement technique, fondée sur les différences de caractéristiques entre les "trafics" téléphone et télévision. Mais les intentions politiques percent : pour les rapporteurs, le développement du téléphone se fait à un rythme qui ne correspond pas aux nécessités d'une télévision sur le point d'achever la couverture de l'ensemble du territoire par la première chaîne, alors que s'amorcent les discussions pour le développement de la seconde. "Du point de vue particulier de la RTF, la solution des artères communes n'a pas été heureuse elle a conduit à des suppléments de dépenses considérables pour une fourniture mal adaptée aux besoins, dont la qualité n'est pas partout entièrement satisfaisante, et dont la responsabilité lui échappe".

Les ingénieurs de la radiodiffusion ont donc fait triompher leur point de vue. En 1960, les liaisons gérées par les PTT sont incorporées au réseau de la RTF. Cette séparation des réseaux, peu relevée à l'époque, est d'importance, elle fait du monopole d'État de la télévision le monopole d'un organisme, puisque la RTF produit encore l'essentiel de ses programmes et qu'elle est désormais chargée de les acheminer jusqu'à l'écran du spectateur. Perfectionnés par la RTF les faisceaux hertziens deviennent un sujet de fierté, tandis que la Direction générale des télécommunications, qui leur préfère le câble, prend dans ce domaine un retard qui ne sera rattrapé que dans les années soixante-dix. Il est difficile de savoir si la décision constitue, comme l'écrit Catherine Bertho, "un traumatisme" pour la DGT, ou si, comme l'affirment des ingénieurs de la radiodiffusion, elle fut "facilement admise" par les PTT. (4)

Suivant les époques, l'événement sera jugé différemment par la classe politique, en fonction de la capacité de la RTF ou des PTT à faire prévaloir leur point de vue. Aux débuts des années soixante, chacun est satisfait de la solution adoptée. "La RTF et l'administration des PTT confrontent heureusement leurs projets d'équipement en faisceaux hertziens ; il en résulte une bonne harmonie et des économies certaines dans la constitution de l'infrastructure", peut écrire en 1960 le rapporteur de la Commission des finances du Sénat. (5) Cette coordination est d'ailleurs réelle et indispensable : les deux réseaux de transport de données utilisent parfois des sites et des fréquences voisines. PTT et RTF se retrouvent notamment avec d'autres administrations au sein d'un Comité, peu connu mais important, le Comité de coordination des télécommunications, dont la fondation remonte à 1943. Cette coordination n'empêche pas les rivalités. A posteriori, certaines critiques des hommes du téléphone trouveront un écho dans des rapports qui jugent plus sévèrement la séparation des faisceaux. Ainsi, le rapport de la commission PAYE, en 1970, estime que l'utilisation du procédé de transmission comme critère de répartition conduit à de nombreuses incertitudes, ainsi qu'à une dualité de politiques d'investissements et de fournisseurs, là où des économies d'échelle seraient possibles. Cependant, le monopole de diffusion de la RTF ne sera pas remis en cause. La rivalité se déplace sur un autre plan : les études et la recherche fondamentale et se traduit par un compromis : la création du Centre commun d'études des télécommunications et de la télévision, le CCETT, en 1972.

## **5. Le développement des moyens et les rapports avec le gouvernement**

La croissance des moyens de production et de diffusion de la RTF est impressionnante. Entre 1964 et 1974, la couverture du premier réseau de télévision passe de 85 % à 98 % de la population ; celle du deuxième réseau, mis en service en 1964, de 25 % à 98 %. La troisième chaîne est inaugurée en 1973. Ces chiffres représentent un effort beaucoup plus considérable que dans la décennie précédente. En effet, l'achèvement de la couverture du territoire concerne des zones de plus en plus difficiles à desservir et, d'autre part, "pour des raisons inhérentes à la propagation (des ondes décimétriques), le maillage de la deuxième chaîne de télévision devra être beaucoup plus serré que celui de la première. Il y aura donc des stations à installer sur l'infrastructure de la première chaîne et d'autres qui seront à créer entièrement. Celles-ci coûteront beaucoup plus cher que les

premières et n'intéresseront, pour la plupart, que des zones de faible densité de population." (6) En matière de production, l'effort est tout aussi considérable : entre 1961 et 1969, on passe de 12 studios vidéo à 48 (dont 27 pour la couleur), de 25 télécinémas à 73 (dont 23 couleur), de 6 magnétoscopes à 21 dont 10 couleur.

Cependant, cet essor ne se déroule pas sans à coups. Le choix du procédé couleur, les caractéristiques techniques et juridiques de la deuxième chaîne, la régionalisation : chaque décision importante est le résultat d'un long processus fait de négociations entre les acteurs, d'arbitrages au sein du Gouvernement, et par le Gouvernement. De ces décisions difficiles, les ingénieurs sont les premiers à faire les frais. Les ingénieurs, car ce sont eux qui doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires. L'histoire de la deuxième chaîne va en donner un premier exemple. D'abord, il faut faire le choix des caractéristiques de diffusion : lignage, choix de la bande radiofréquence, type de modulation des signaux image et son. Pour le premier réseau, la réunion de Genève du Comité Consultatif International pour les Radiocommunications (CCIR), en juin 1951, avait laissé l'Europe divisée.

Pour le deuxième réseau, les années cinquante ouvrent aux pays européens la possibilité d'utiliser les ondes décimétriques. Les négociations pour les caractéristiques du second système s'ouvrent très tôt. À l'exception de la Grande-Bretagne (441 lignes) et de la France (819 lignes), l'ensemble de l'Europe a choisi le 625 lignes et entend faire de même pour la deuxième chaîne. Dans les premières négociations, la France, représentée par les ingénieurs de la RTF, (7), refusera toujours très fermement le 625 lignes et plaidera pour un compromis : définition de l'ordre de 700 lignes et largeur de bande Radio fréquence de l'ordre de 10 MHz (la bande RF est alors de 13,5 en France et de 7 en Europe).

Les ingénieurs de la RTF ont deux raisons de refuser le 625 lignes. D'abord et toujours le souci de la qualité. En témoigne, par exemple, cette phrase qui motive le refus d'un compromis en 1958 : "un canal à 9 MHz entraînerait une baisse de qualité trop sensible et la RTF serait conduite à renoncer à une solution commune". Mais il y a aussi le choix sous-jacent du procédé couleur. En effet, en 1956, les Etats-Unis ont depuis trois ans mis en service leur télévision couleur, avec un procédé, le NTSC. Les ingénieurs ont à cœur de préserver une solution française ou européenne. Maintenir un lignage et une bande de fréquence élevée, c'est diminuer les chances du NTSC et laisser aux laboratoires européens une chance de se maintenir dans la course.

Cependant, la France et la Grande-Bretagne se trouvent bientôt dans une position intenable. Lors de la réunion du CCIR de Moscou, la pression en faveur du 625 lignes est extrême.

D'autant que les progrès techniques réalisés ont ruiné l'argument de la qualité. L'ingénieur de la RTF qui représente la France fait le récit de la négociation en ces termes : "La position française n'est pas jugée sérieuse et le chef de la délégation française (Louis Goussot) est contraint de justifier la position française avec l'appui d'un télégramme sollicité de la Direction générale de la RTF décidant de maintenir le 819 lignes dans les ondes décimétriques". (8) Quant à l'industrie française, elle est sollicitée par la direction de la RTF en novembre 1958. Là aussi des hésitations se font sentir. Cependant, la Fédération nationale des industries électroniques incline vers un compromis : deuxième programme en 819 lignes, troisième programme en 625 lignes et en couleur. Les industriels sont désireux d'exploiter complètement le marché des récepteurs en noir et blanc et de maintenir la protection douanière par les standards. La contradiction avec les positions de la RTF qui s'oriente vers un programme en 625 lignes, avec passage ultérieur à la couleur, est patente, d'autant que l'adaptation à la couleur des 819 lignes se révèle très problématique.

Finalement, les normes officielles du système français ne seront choisies que par un arrêté du 3 juin 1961, où l'on retrouve les contradictions françaises : le 625 lignes est choisi, mais avec des caractéristiques de modulation qui préservent le marché français des postes récepteurs.

C'est peu après la parution de cet arrêté, en novembre 1961, que le conseil des ministres charge officiellement la RTF de lancer la deuxième chaîne. À cette date, la presse considère déjà le sujet comme un "serpent de mer". (9) Les controverses et les déclarations officielles (certaines contradic-

toires du reste", dicit André Brincourt dans Le Figaro du 10 mai 1962) vont déjà bon train et se poursuivront un moment. Objet de ces discussions, comme avant-guerre : le caractère public ou privé de la radiodiffusion. Les groupes publicitaires et industriels importants (Hachette, Gaumont, La Compagnie des compteurs, Philips, Publicis) constituent des sociétés d'études : la "Société pour l'étude de la télévision payante" (autour de Hachette) et la "Société d'études pour la distribution de spectacles télévisés". Au printemps 1961, l'alerte paraît chaude. Louis Terrenoire est alors ministre de l'Information et la presse n'a pas manqué de remarquer qu'il était un ancien collaborateur de Marcel Bleustein Blanchet et de Charles Michelson (ce dernier fut en 1954 à l'origine de la création d'Europe 1). De plus, il approuve le 2 février 1961 un projet de distribution de spectacles par câble. Ce qui accroît l'inquiétude. André Diligent dépose en février une question écrite au ministre de l'Information, lui demandant "s'il est exact, comme l'ont annoncé plusieurs organes de presse, qu'il se propose de demander au Gouvernement de ratifier des engagements récemment pris en ce qui concerne la distribution par fil de programmes de télévision" (10). La presse hurle encore à plusieurs reprises au loup de la télévision privée. C'est une conférence de presse de Robert Bordaz, le tout nouveau directeur général de la RTF, qui dissipe (pas complètement toutefois) les inquiétudes en mai 1962. La deuxième chaîne sera publique, ne comportera pas de publicité, (c'est du moins le vœu de Monsieur Bordaz", écrit Le Monde), ses programmes seront complémentaires de la première chaîne, enfin elle commencera à émettre dans vingt à vingt-deux mois. Pour les ingénieurs, les inquiétudes et les doutes vont subsister.

Claude Mercier a relaté dans les rapports d'activité de l'époque, puis dans deux conférences au Comité d'Histoire de Télévision (11), les circonstances du lancement de la deuxième chaîne. En janvier 1964, il écrit : "On se trouve devant de très graves contradictions : au moment où l'accélération des objectifs d'équipement de la 2e chaîne est confirmée, voilà qu'intervient (en septembre 1963) le blocage des commandes [La politique de blocage des crédits compromet les travaux en cours aux Buttes-Chaumont [Dans ces conditions, la deuxième chaîne devient une aventure". Pour Claude Mercier, il n'est pas douteux qu'au sein du Gouvernement, une fraction importante essayait d'éviter que le service public n'entreprenne la deuxième chaîne. Selon lui, cette hésitation aurait été levée par le général de Gaulle lui-même, en décembre 1963, lors de son discours d'inauguration de la Maison de la Radio, qui définit "la responsabilité nationale de la RTF", par le fait "qu'elle s'exprime en notre langue, qu'elle tient à notre technique et assure un rôle unique de représentation". Dans ces lignes, Claude Mercier lit une "instruction" du Général confiant sans équivoque la deuxième chaîne à la RTF. De fait, celle-ci est inaugurée en mars 1964.

Mais les difficultés avec certains membres du Gouvernement ne cessent pas pour autant. Concernant le statut même de la deuxième chaîne, il paraît extrêmement douteux qu'aucun dirigeant de l'époque n'a sérieusement envisagé la création d'une deuxième chaîne privée. En revanche, c'est sur le monopole de production qu'apparaît une divergence profonde. Claude Contamine (directeur de cabinet du ministre de l'Information de 1962 à 1964, puis directeur général adjoint de l'ORTF, spécialement chargé de la télévision de juillet 1964 à septembre 1967) ne s'est jamais caché d'être partisan du développement de la production privée. Une des innovations juridiques majeures du nouveau statut des personnels du juillet 1964, préparé par Claude Contamine, n'est-elle pas l'abandon du monopole de production de la RTF ? Or, pour Claude Mercier, si "la majorité du programme était passée à la production privée, on dénaturait complètement la vocation du service public". D'où un effort considérable de la part de la direction des Services techniques pour maintenir un taux élevé de production propre, autour de 70 %, objectif qui sera atteint jusqu'en 1967-1968.

## 6. Les ingénieurs et les hommes de programmes

Les ingénieurs réussissent ainsi à mettre sur pied une deuxième chaîne "toute de service public", malgré les problèmes politiques et financiers, de même que les réseaux de la première et de la

deuxième chaîne. Mais au prix de difficultés constantes dans le choix des équipements, des lieux de travail, et de relations parfois tendues avec les techniciens et avec les personnels de programme. 'À Paris les modifications et transformations des moyens de production des chaînes nationales [ont donné lieu à de véritables acrobaties pour les mener à bien pour la plus grande part sur les surfaces existantes et sans affecter la continuité des programmes. On eut recours par ailleurs à des locations de studios de cinéma, plus ou moins vétustes parfois, créant ainsi des conditions de travail difficiles et précaires" (12).

"Sur les surfaces existantes : cette expression qui revient de nombreuses fois sous la plume de Claude Mercier, cache une revendication essentielle. Développer "sur les surfaces existantes", c'est ajouter un émetteur sur la même antenne, aménager un studio sur le même local, jouer des ressources acquises sans développer l'organisme comme on le souhaite. C'est aussi utiliser le seul personnel disponible, sans recrutement de "statutaires" supplémentaires. Et comme il faut de toute façon de la main-d'œuvre supplémentaire pour atteindre les objectifs fixés, la conséquence presque mécanique est le recours massif à des "occasionnels", recours d'autant plus délicat que la réglementation de la RTF fait tout pour l'entraver. Autre conséquence de ce développement forcé : en province, le développement de la production se fait grâce à la formation d'agents, spécialisés au départ dans la diffusion, qui deviennent largement polyvalents.

Cette politique génère des tensions dans deux directions. D'une part, les syndicats s'élèvent vivement contre le recours aux occasionnels et à la polyvalence. "Les occasionnels ont de tout temps été critiqués par les syndicats de l'ORTF, car ils forment un volant de main-d'œuvre moins bien protégé socialement, plus vulnérables politiquement, qui vient compromettre la position des statutaires. Quant à la polyvalence, elle est en contradiction directe avec le principe de "fonctionnalité" inscrit dans le nouveau statut des personnels. Bref, la nouvelle politique des ingénieurs s'oppose directement aux avantages que les techniciens qui doivent la mettre en œuvre viennent tout juste d'acquérir. D'autre part, "les responsables de la production des programmes ont, à juste titre, jugé parfois inacceptables certaines limitations qui leur étaient imposées, ne comprenant pas que ces limitations ne pouvaient être levées par un simple acte de commandement". (12)

Ces tensions ont sans doute eu des conséquences plus importantes qu'une autre source de mésentente entre ingénieurs (plus généralement les techniciens) et hommes de programme : la querelle des supports, beaucoup plus souvent citée. Le choix du support est souvent résumé par la question : vidéo ou film ? En fait, on ne peut la poser d'une façon aussi directe. D'abord, il faut souligner que ce débat ne concerne pas tous les genres télévisuels. Pour un débat littéraire, pour une enquête à l'extérieur, le choix des moyens ne pose pas de problème. Ainsi, depuis 1954 jusqu'en 1978, le journal télévisé est un mélange de direct en plateau et de reportages en film 16 mm (auquel s'ajoutent les relais satellites de l'Eurovision, souvent kinescopés). De même, le débat politique est dans la très grande majorité des cas en direct. La question se complique un peu pour certains documentaires. Ainsi Les Médicales d'Igor Barrère, qui passent du film au magnétoscope dans les années soixante. Mais c'est pour la dramatique que le débat est le plus intense, les hésitations les plus vives. Emission reine depuis les origines de la télévision, qui constitue le rêve de tous les réalisateurs à peu d'exceptions près, la dramatique est aussi et surtout l'émission la plus coûteuse.

Aux débuts des années soixante, deux données nouvelles viennent s'ajouter au débat sur la vidéo et le film : le déclin du direct et la promotion du 16 mm. Jusqu'en 1960, la dramatique en direct est au centre des programmes et les quelques tentatives en 35 mm (notamment une Madame Bovary de Claude Barma en 1955) ont laissé de mauvais souvenirs aux administrateurs. À partir de 1958, le recours aux inserts film 16 mm ne cesse de se développer. À partir de 1962, on réalise, et de plus en plus, des dramatiques tournées entièrement en 16 mm. Des réalisateurs venus du documentaire jouent un rôle important dans cette promotion du nouveau support (Jacques Krier, Maurice Failevic). L'arrivée du magnétoscope ne modifie pas radicalement les problèmes. D'abord, son essor est lent. Les premiers magnétoscopes sont des machines coûteuses, complexes, d'usage rare. De plus,

et surtout, le montage est à peu près impossible. Le montage électronique ne viendra qu'à la fin des années soixante. Aux débuts, seul est possible un montage — manuel, au microscope, avec ciseaux et colle, qui pose d'insolubles problèmes de raccord son et image.

Face à ces choix, quelles sont les positions respectives des professionnels ?

Pour les réalisateurs, il ne fait pas de doute qu'ils sont pour l'essentiel hostiles à la vidéo. La possibilité de faire du 35 mm s'étant définitivement éloignée, au grand regret non seulement des réalisateurs mais aussi des directeurs photo, le 16 mm apparaît comme le dernier recours du cinéma dans l'univers de la télévision. Les réalisateurs qui s'intéressent à la vidéo ne le font pas dans le genre dramatique mais plutôt du côté reportage extérieur et en direct, en association étroite avec l'équipe de Bernard Gensous (par exemple Igor Barrère et Alexandre Tarta). De façon plus générale, les personnels de production, venus du cinéma, rêvant de cinéma, ne sont pas favorables à la dramatique vidéo, et de façon très notable les directeurs photo arrivés aux débuts des années soixante non plus. L'exception est peut-être constituée par les décorateurs qui adaptent leurs compétences à la télévision et contribuent à donner un style particulier aux dramatiques "en costume" de la télévision française.

Les ingénieurs ont très souvent été présentés comme des défenseurs de la vidéo face au film. Point de vue qu'il faut fortement nuancer. Certes, les ingénieurs considèrent que le développement de grands studios vidéo est partie intégrante de leur programme. Ce sont eux qui font acheter et conçoivent les tranches successives des Buttes-Chaumont. La vidéo, elle, est au point de départ de leurs compétences ; ils en maîtrisent mieux l'usage que le film ; ils en contrôlent mieux les personnels. De plus, la filière de production cinéma est considérée avec une certaine méfiance ; c'est un monde étranger à l'ingénieur, du moins muni de sa seule formation d'origine. Le véritable manifeste des ingénieurs de l'ORTF, déjà plusieurs fois cité, livre lors d'une comparaison entre les différentes méthodes d'enregistrement des programmes ce constat : "de la caméra au télécinéma, la filière de production film est un véritable maquis et l'ingénieur s'y sent très mal à l'aise, d'autant plus que les nombreux appareillages utilisés relèvent des techniques les plus variés. À vrai dire, lorsqu'on tourne une production sur film pour la télévision, on fait du cinéma, avec les méthodes du cinéma et les moyens du cinéma. On ne trouve une certaine originalité que dans les tournages légers d'actualité et de documentaires. (13)

Cependant, les ingénieurs ne s'opposent pas au film et ne le négligent pas. Ils ont très tôt jugé que le 16 mm était plus apte que le 35 à satisfaire les besoins de production de la télévision. De plus, le film trouve aussi "ses ingénieurs". Avec une formation "Télécom", mais un intérêt pour le cinéma, ils s'attachent au nouveau support. Henri Perez, arrivé à la tête du service film de la télévision en 1962, se souvient : "En 1962, le film était déjà un secteur très développé. Avec un gros laboratoire, qui était à la pointe dans la mesure où il avait déjà imposé le 16 mm, dans un milieu où le 35 mm était une tentation permanente chez des gens qui prenaient en référence le cinéma. J'avais des spécialistes au labo, je me suis plongé dans des livres de chimie pour avoir une connaissance assez fine des mécaniques". (14)

Bref, si les ingénieurs et les financiers sont plus favorables à la vidéo et les réalisateurs (soutenus par Albert Ollivier au début) plus favorables au cinéma, l'entente entre les uns et les autres est quand même réelle. Pour défendre l'institution RTF, pour développer la production originale. Mais les ingénieurs ne contestent pas aux réalisateurs la maîtrise de l'émission et leur véritable rôle de metteurs en scène. Il n'y a pas eu dans les années soixante de "querelle des supports", mais un développement parallèle de la vidéo ou du film, avec une nette préférence pour ce dernier dans le domaine dramatique. Cependant, la croissance de la RTF, le développement de la production, l'abondance financière, malgré la politique de "stop-and-go" budgétaire, contribuent à dissimuler un problème qui ne se posera avec acuité qu'après 1968, et surtout après 1974.

Le déclin de la vidéo s'ouvre avec la fin du direct. "Depuis la fin du direct, tout le monde pouvait se rendre compte que la dramatique vidéo semblait peu à peu, naufragée par l'obligation faite, étant

donné le prix des installations, de travailler très vite si on ne voulait pas que le coût des émissions devînt exorbitant. (15) Ce diagnostic de Marcel Bluwal nous livre la clef du problème : elle est dans la gestion de la RTF. En effet, dans les années soixante, il y a assez de travail pour les studios vidéo et pour le laboratoire film. Mais, après 1968, la question de la rentabilité des installations vidéo délaissées par les réalisateurs se pose avec acuité. À partir de 1968-1969, on commence à évoquer de façon insistante la croissance des coûts de production. Très décriée par les professionnels, rapidement mise en place dans un milieu très mal préparé, la comptabilité analytique ouvre la voie à une prise de conscience des coûts et aux particularités de la vidéo à cet égard. Du fait des coûts d'investissement, une mauvaise utilisation de l'outil film, du fait aussi des investissements et du coût du montage électronique, le dépassement en vidéo revient beaucoup plus cher (16). Bref, l'utilisation de la vidéo suppose un plan de charge plus précis et plus contraignant. Tout l'effort de gestion des années 68-74 peut largement être interprété comme une tentative de la RTF pour rentabiliser son outil de production. Tentative qui fait apparaître des divergences complexes entre les professionnels. Les ingénieurs, qui ont largement contribué à la mise sur pied de cet outil de production, n'apprécient pas la façon dont des hommes de formation et d'origine professionnelles différentes proposent de le gérer. Ne trouve-t-on pas mention, dans une note de la direction des services techniques de 1972, de "l'initiative technique tuée par la déesse gestion"? C'est sans doute dans ces années que s'amorcent le déclin du pouvoir des ingénieurs comme groupe professionnel autonome, au moins dans le domaine de la production télévisée. Qui ouvre la voie à un repli sur les missions de diffusion, parachevé en 1974.

J.B. et C.G.

## Notes

- (1) : entretien avec Bernard Gensous.
- (2) : entretien avec Claude Mercier
- (3) : entretien avec José Bernhart.
- (4) : Catherine Bertho, Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur, Le Livre de Poche, Paris, 1981.
- (5) : Houret, 1960
- (6) : Note sur l'implantation des stations de la deuxième chaîne, Direction des services techniques, Paris, 1er avril 1962.
- (7) : successivement Stéphane Mallein, Georges Chedeville et Louis Goussot.
- (8) : entretien avec Louis Goussot
- (9) : Le Technicien du Film, 15 février 1961.
- (10) : Gérard de Grangé, Deuxième chaîne, les forces en présence, Le Technicien du Film, 15 mars 1961.
- (11) : Les 9 décembre 1981 et 22 février 1982, in Claude Mercier, Les Mutations de la télévision française : 1964-1968, Bulletin du CHTV, n° 16, juillet 1987.
- (12) : Claude Mercier, op. cit.
- (13) : ORTF 1966, op. cit.
- (14) : Entretien avec Henri Perez
- (15) : Marcel Bluwal, Un Aller, Paris, Stock, 1974
- (16) : 'Comparaison des méthodes de production film/électronique', Cahiers de la Production, février 1976.